

Un Rhin sans frontières

Etat des lieux du bassin du Rhin en 2004



UN ETAT DES LIEUX SUR LE RHIN : OPPORTUNITÉS DE LA DIRECTIVE DE L'UE



Les chutes du Rhin à Schaffhouse

photo: Staniko Petek, www.lufbild.com

Un inventaire global du Rhin et des cours d'eau compris dans son bassin a été effectué en 2004. Neuf Etats se sont attelés en commun à cette tâche. A l'origine de cet inventaire appelé état des lieux, on trouve la directive cadre européenne sur la politique de l'eau. Cette directive modernise et uniformise le droit européen dans le domaine de l'eau et prescrit une gestion transfrontalière des eaux à l'échelle de bassins versants, le but étant d'obtenir un bon état pour toutes les eaux. D'ici 2015, celles-ci ne doivent pas uniquement être propres mais également écologiquement saines. C'est donc une nouvelle ère qu'ouvre cette directive en matière de protection des eaux en incitant les Etats à renforcer leur coopération à l'échelle européenne.

Une législation européenne de l'eau d'un seul tenant

L'eau est un bien vital pour les hommes, les animaux et les plantes. Elle mérite donc une protection particulière. Avec la directive cadre 'Eau' (DCE), les Etats membres de l'Union européenne veulent accorder à l'eau un haut niveau de protection, qu'il s'agisse des eaux souterraines, des rivières, des lacs ou des eaux côtières.

Le bon état pour objectif

Les rivières, les lacs, les eaux côtières et les eaux souterraines doivent atteindre le bon état d'ici 2015. L'état auquel il est ici fait référence est celui d'eaux de surface et souterraines à caractère naturel accueillant une grande diversité de plantes et d'animaux et offrant un profil morphologique et des conditions de débit non altérés.

Pour les eaux de surface (rivières, lacs, eaux transitoires et côtières), il s'agit du bon état écologique et chimique ; pour les eaux souterraines, il s'agit du bon état chimique et quantitatif.

Réduire les pressions

L'état des eaux ne doit en aucun cas se dégrader. En prenant les mesures adéquates, les Etats membres de l'UE doivent s'employer à améliorer l'état des eaux qui n'atteindront probablement pas les objectifs environnementaux d'ici 2015. Pour cela, ils veilleront à prendre en compte tous les usages ayant un impact, même indirect, sur l'état des eaux, qu'il s'agisse de l'industrie, de la navigation, de l'exploitation hydroélectrique ou de l'agriculture. Un des enjeux majeurs consistera à réduire les pressions dues aux substances polluantes et à proscrire des cours d'eau les substances dangereuses. Au niveau de la morphologie des berges et



Le caractère exceptionnel du milieu naturel rhénan

photo: A. Schmitt



carte des bassins fluviaux européens (ERN)

Carte des bassins fluviaux européens

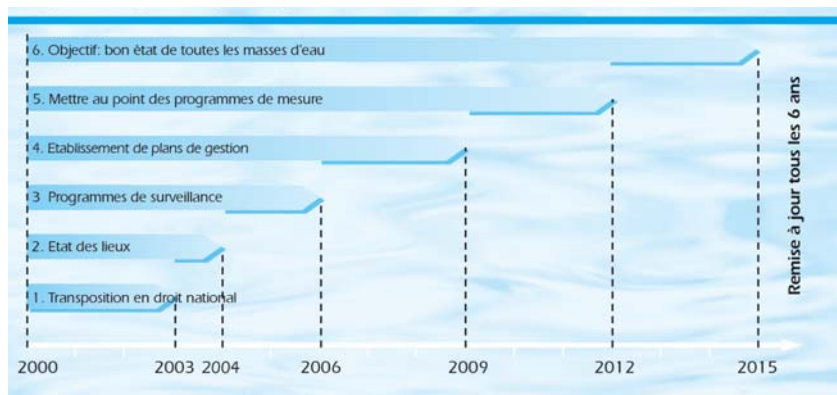
du lit mineur, des connexions entre le fleuve et le milieu alluvial ou encore des déplacements migratoires des poissons, la situation est nettement dégradée et des améliorations s'imposent.

La protection des eaux ne s'arrête pas aux frontières

Une des grandes opportunités et simultanément un des principaux enjeux de la DCE réside dans l'obligation de gérer les eaux dans un contexte transfrontalier. En effet, les bassins sont des unités naturelles depuis leur source jusqu'à leur embouchure en mer. Ils ne se limitent pas au cours principal du fleuve mais englobent aussi toutes les eaux superficielles et souterraines qui convergent vers lui.

Rentabiliser la protection des eaux

Dans le cadre de l'objectif environnemental à atteindre, des principes économiques valables sur tout le territoire communautaire entrent pour la première fois en ligne de compte dans une directive communautaire. Ils portent sur la récupération des coûts de l'approvisionnement en eau potable et de l'élimination des eaux usées. En outre, des analyses coûts/efficacité doivent aider à sélectionner les mesures les plus efficaces au moindre coût pour la restauration des eaux.



Etapes de la mise en oeuvre de la DCE

Feuille de route de la mise en oeuvre

La mise en oeuvre de la directive s'articule autour de dispositions et d'échéances claires. Les résultats de l'état des lieux vont permettre d'orienter de manière ciblée la surveillance des eaux en fonction des risques auxquels celles-ci sont exposées. Des plans de gestion sont à établir d'ici 2009 pour tous les hydrosystèmes européens et les mesures qui y sont fixées doivent faire effet d'ici 2012 au plus tard.

Associer le public

Une politique de protection des eaux efficace passe obligatoirement par l'information et la participation du public. Les groupes d'intérêt ont ici un rôle-clé à jouer car ils sont représentatifs de la multitude d'intérêts et de besoins liés à la ressource en eau, qu'il s'agisse d'usages économiques, de la protection de la nature ou d'activités de loisir.

Utilisations de l'eau sur le Main



photo: Pro Natur GmbH



photo: Staniko Petek

Parrainage de saumons en France

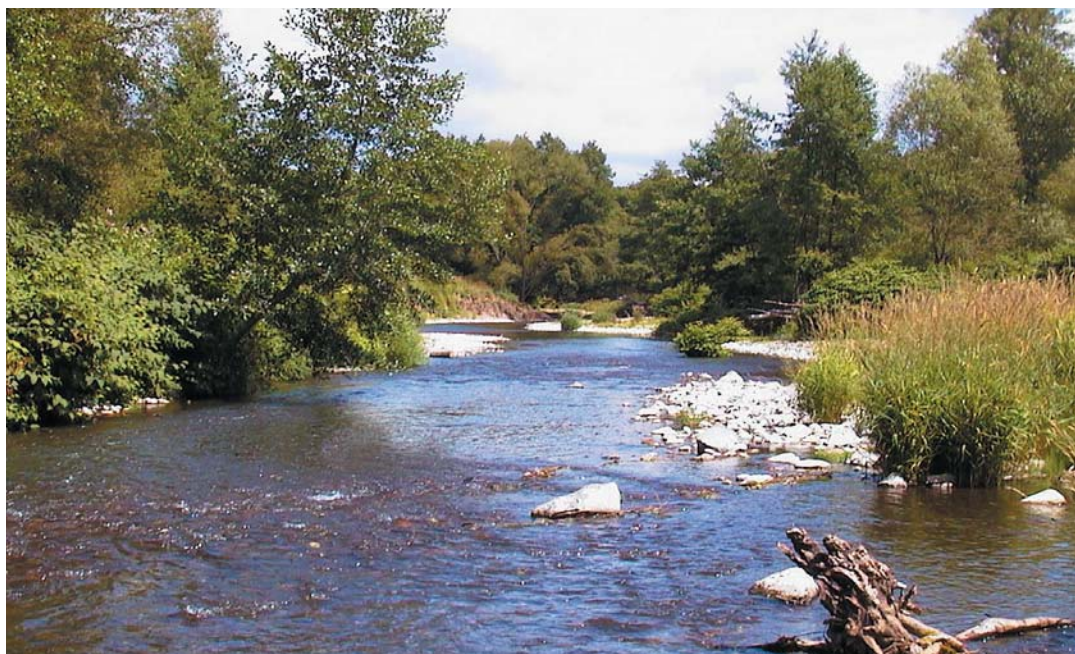


photo: Saumon-Rhin

La Doller à Schweighouse en Alsace

LE RHIN ET SON BASSIN –

TOUT EST RELIÉ

Le Rhin est le seul fleuve à relier les Alpes et la mer du Nord. Il est aussi le principal axe culturel et commercial de l'Europe Centrale. La population rassemblée dans son bassin s'élève à 58 millions d'habitants. Avec ses affluents, ses innombrables ruisseaux, lacs et zones humides, il forme un large réseau hydrographique ramifié. Les rivières donnent aux paysages qu'elles traversent un caractère unique. Les eaux souterraines font également partie de ce système naturel.

Le Rhin – de la source à l'embouchure

Le Rhin naît dans le massif du Saint-Gothard. Appelé Rhin alpin sur ce tronçon, il traverse la vallée de Sargans avant de se jeter dans le lac de Constance. Entre les chutes de Schaffhouse et Bâle, le haut Rhin forme la frontière entre la Suisse et l'Allemagne. Au nord de Bâle, rebaptisé Rhin supérieur, il s'engage dans le fossé rhénan. Arrivé à Bingen, il devient le Rhin moyen, puis change à nouveau de nom à hauteur de Bonn pour prendre celui de Rhin inférieur et s'écoule dans un paysage de plaine. En aval de la frontière néerlandaise, il se scinde en plusieurs bras et forme un immense delta qu'il se partage avec la Meuse. Après un périple de 1320 kilomètres, le Rhin débouche dans la mer du Nord.

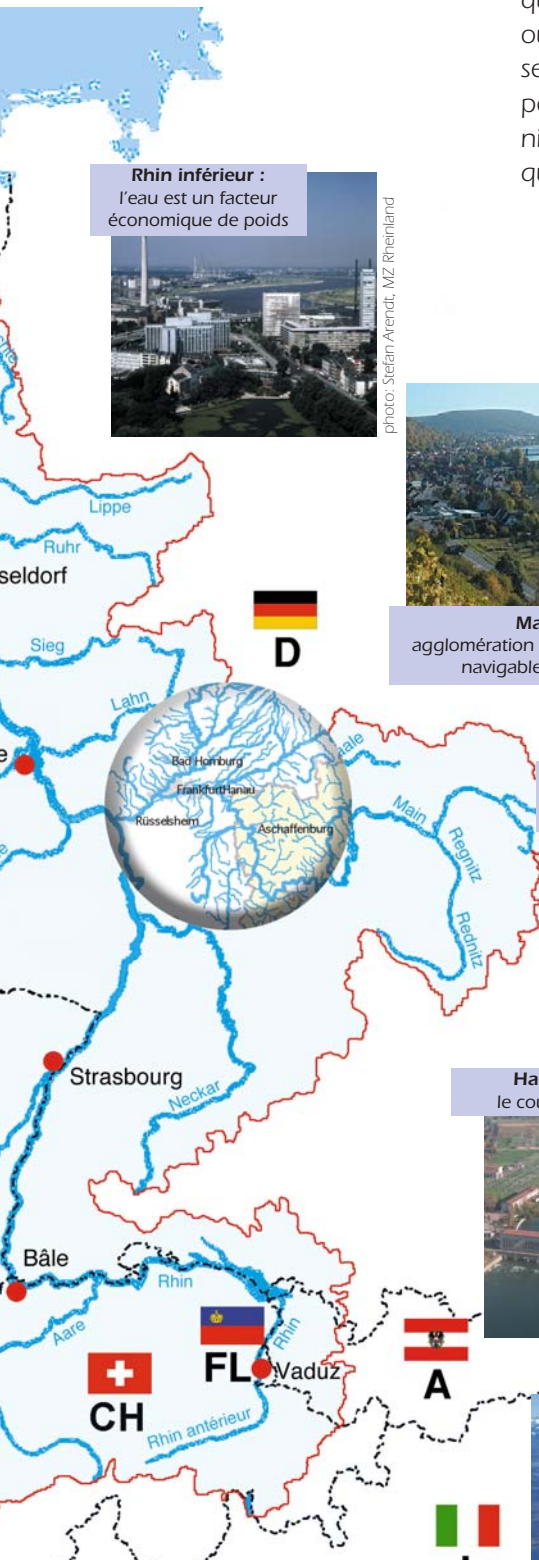
Le bassin du Rhin en bref :

Superficie	env. 200 000 km ²
Population	env. 58 millions
Principaux usages	navigation, production hydro-électrique, industrie, agriculture, eau potable, protection contre les inondations, loisirs et détente
Cours principal (longueur)	Rhin (1320 km)
Principaux cours d'eau	Rhin (Rhin alpin, haut Rhin, Rhin supérieur, Rhin moyen, Rhin inférieur, delta du Rhin), Aare, Ill, Neckar, Main, Moselle, Sarre, Nahe, Lahn, Sieg, Ruhr, Lippe, Vechte
Principaux lacs	lac de Constance, IJsselmeer
Etats associés	Membres de l'UE (7):, Italie, Autriche, France, Allemagne, Luxembourg, Belgique, Pays-Bas Autres Etats (2): Liechtenstein, Suisse
Coordination de la mise en oeuvre de la DCE	Comité de coordination Rhin en coopération avec la Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR)



Des secteurs de travail aux délimitations naturelles

En raison de sa taille, le bassin du Rhin a été subdivisé en neuf sous-bassins sur la base de caractéristiques hydrologiques et géographiques. Les Etats, Länder allemands ou régions qui se partagent ces secteurs de travail, internationaux pour la plupart, ajusteront à l'avenir leurs actions sur toutes les questions de gestion des eaux.



Rhin inférieur :
l'eau est un facteur économique de poids



photo: Stefan Avcndt, MZ Rheinland



Main
agglomération urbaine et voie navigable fédérale

photo: WWA Aschaffenburg



Neckar
concentration industrielle et agricole

photo: UVM Baden-Württemberg



Haut Rhin :
le courant passe

photo: UVM Baden-Württemberg



Rhin alpin / lac de Constance :
entre glacier et lac

Foto: Staniko Petek, www.luftbild.com

les neuf secteurs de travail du bassin du Rhin. Le Rhin et ses affluents sont les artères principales d'un dense réseau hydrographique, comme on le voit ici à l'exemple du Main.

Le bon état a plusieurs facettes

Pour évaluer l'état d'un cours d'eau, il faut d'abord définir ce que l'on entend par 'bon état'. La grande diversité des types aquatiques que l'on rencontre des Alpes jusqu'à la mer du Nord engendre également une grande disparité. Un torrent tumultueux par exemple est très différent d'un fleuve de plaine à faible courant par sa taille, sa teneur en oxygène et en nutriments, la forme de ses berges et de son lit. A chaque type de cours d'eau correspond un profil idéal qui est généralement celui d'un état historique naturel. On considère alors que le bon état est atteint quand le cours d'eau considéré s'écarte peu de ce profil idéal.



Comité de coordination Rhin, 2003 Vaduz (Liechtenstein)

Ajustement au sein d'un "Conseil des Neuf"

Les représentants de neuf Etats se retrouvent en Comité de coordination pour prendre les décisions nécessaires à la mise en œuvre de la DCE dans le bassin du Rhin. La Commission pour la Protection du Rhin (CIPR) leur fournit un cadre opportun pour coopérer étroitement en tirant profit d'une longue expérience d'échanges et d'actions communes. La CIPR a été fondée en 1950 par les cinq Etats riverains du Rhin (Suisse, France, Luxembourg, Allemagne et Pays-Bas). Cette forme de coopération a permis de restaurer sensiblement le Rhin et son milieu alluvial. Il en va de même pour les autres cadres de coopération internationale mis en place sur le Rhin alpin, le lac de Constance, la Moselle et la Sarre.

LES RIVIÈRES, LES LACS ET LA CÔTE : DES ESPACES FORTEMENT SOLLICITÉS

Le Rhin est un des fleuves les plus exploités d'Europe. Au fil du temps, il s'est transformé pour répondre aux besoins de nos sociétés industrialisées. Son lit mineur a été stabilisé et des ouvrages transversaux ont été mis en place pour permettre la navigation, favoriser l'exploitation hydroélectrique et protéger les populations riveraines contre les inondations. Jusque dans les années 80, la pollution du Rhin était telle qu'on lui avait donné le titre peu glorieux de plus grand cloaque d'Europe. Les premières tentatives de dépollution avaient été engagées avant l'accident chimique survenu en 1986 dans l'entreprise bâloise de Sandoz, mais c'est surtout après cette date que les Etats riverains du Rhin ont lancé à grand renfort de moyens des programmes ambitieux d'aménagement de stations d'épuration et de systèmes de

sécurité sur les sites industriels. Depuis cette époque, les eaux du Rhin ont retrouvé une qualité telle que même les saumons peuvent y vivre. Cette évolution doit se poursuivre dans un objectif de la reconquête de la qualité écologique globale du Rhin et de ses affluents ... au profit des populations riveraines et du milieu naturel.

Les eaux sur la voie du bon état ?

Aujourd'hui hélas, le Rhin, ses affluents et la côte de la mer du Nord ont beaucoup perdu de leur caractère naturel initial. Les vallées fluviales et les zones côtières sont en effet des zones d'implantation très recherchées et les impacts de cette colonisation humaine sur les eaux sont multiples. La mer des Wadden est le dernier bassin récepteur de toutes les substances polluantes que charrie le Rhin. L'état des lieux chimique et écologique dressé en 2004 pour les rivières, les lacs et les eaux côtières a permis d'estimer si les eaux atteignaient les objectifs environnementaux. Si ce niveau de qualité est probable dans les zones d'altitude du Rhin alpin et des affluents rhénans vosgiens, il l'est beaucoup moins dans les régions de forte concentration urbaine et industrielle et d'exploitation intensive. Ce constat s'applique également aux régions côtières. Le lac de Constance quant à lui, dont les eaux sont à nouveau de très bonne qualité, est un précieux réservoir d'eau potable.

Etat chimique – Un grand pas en avant

Jusque dans les années 80, les rejets d'eaux usées industrielles et ménagères représentaient la principale source de pollution des



Mer des Wadden aux Pays-Bas

rivières par les nutriments et les substances nuisibles. Si la construction de stations d'épuration a réellement fait chuter les apports ponctuels, les pressions d'origine diffuse restent problématiques, qu'elles rejoignent les eaux par voie atmosphérique ou terrestre. L'exemple le plus classique est celui des nitrates entraînés par lessivage à partir des surfaces labourées et rejoignant les rivières et les lacs en transitant préalablement dans le sol et les eaux souterraines. Des études récentes ont montré que la pression des nutriments et des substances nuisibles sur le bassin du Rhin restait encore trop forte. Parmi les principaux polluants incriminés on citera les métaux lourds chrome, cuivre, zinc et nickel, ainsi que les PCB et l'hexachlorobenzène issus pour l'essentiel d'anciens rejets et de sources diffuses.

Etat écologique – du pain sur la planche

Pour qu'un milieu aquatique conserve toute sa valeur d'habitat pour la faune et la flore, la qualité chimique ne suffit pas à elle seule. Sur le plan écologique, les altéra-



Ile Pfalz à hauteur de Kaub sur le Rhin moyen



photo: RVS/MD

IJssel PK 952

Programmes sur la protection du Rhin

■ Programme d'action Rhin :

1987 – 2000 avec le saumon comme symbole du rétablissement du Rhin

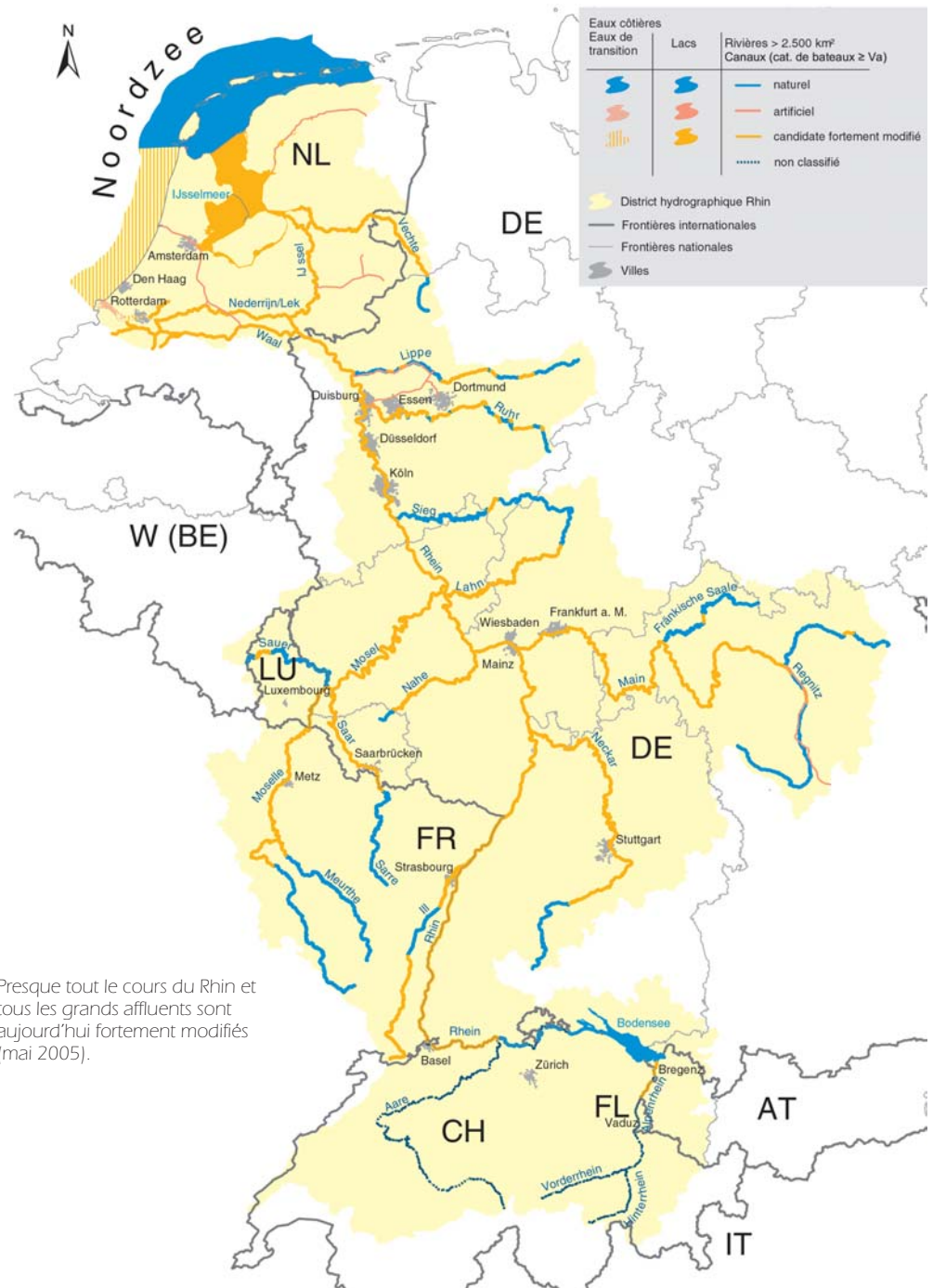
■ Rhein 2020

avec le Plan d'action contre les inondations : 2001 – 2020

tions morphologiques sautent aux yeux sur l'ensemble du bassin du Rhin. On les constate autant sur le lit mineur que sur les berges et le lit majeur du fleuve. A quelques rares exceptions près, le cours du Rhin et celui de ses affluents, notamment le Neckar, le Main et la Moselle, ont été rectifiés et canalisés au cours des 100 dernières années pour optimiser la navigation, la production hydroélectrique et la protection contre les inondations. La plaine alluviale a été séparée du fleuve par des digues. Les conséquences de ces interventions pour l'écosystème fluvial sont dommageables. Une politique de restauration du milieu fluvial passe par un réaménagement écologique des cours d'eau et le rétablissement de la libre migration des poissons, par ex. avec la mise en place de passes et d'échelles à poissons.

■ Des eaux naturelles, artificielles et fortement modifiées

Même si de nombreux aménagements hydrauliques sont irréversibles en raison des usages, on doit s'efforcer de restaurer autant que possible l'écosystème des rivières concernées : il faut au moins atteindre le meilleur état possible, celui que permettent les usages existants. Ce principe s'applique autant aux rivières fortement modifiées – presque tout le Rhin et tous les grands affluents – qu'aux eaux artificielles telles que les ca-



Presque tout le cours du Rhin et tous les grands affluents sont aujourd'hui fortement modifiés (mai 2005).

naux ou les lacs de gravières. Seuls la Sieg et les cours amont du Neckar, du Main, de la Moselle, de la Sarre, de la Ruhr, de la Lippe et de la Vechte ont gardé un caractère en grande partie naturel.

La biologie, un indicateur

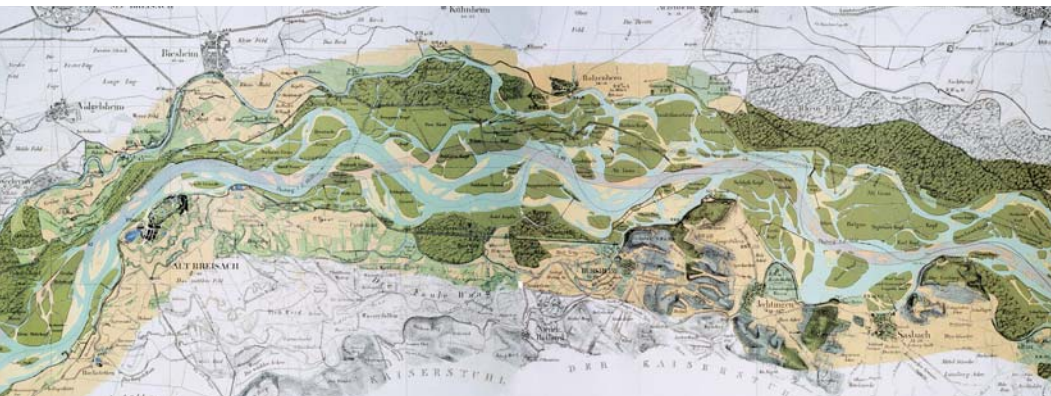
Les poissons et autres organismes sont des indicateurs de l'état écologique. L'inventaire des poissons du Rhin a montré que le Rhin abritait à nouveau 63 espèces



photo: LOBBF, U. Hauße

Saumoneau

Transformation d'un paysage fluvial : le Rhin à hauteur de Breisach en 1838, 1872 et 1980 : il y a 160 ans encore, le fleuve divaguait librement dans la plaine alluviale, pouvait déborder et changer de lit. Aujourd'hui, il est corseté et privé de sa dynamique naturelle.



Le Rhin en 1838, source : Generallandesarchiv, Karlsruhe



Le Rhin en 1872, source : Generallandesarchiv, Karlsruhe



Le Rhin en 1980, source : Landesvermessungsamt Stuttgart

piscicoles pour la première fois depuis 1970. De nombreux poissons, tels que le saumon, la truite de mer, la lamproie marine et la lamproie fluviatile reviennent. Les communautés actuelles de poissons et de macroinvertébrés sont cependant loin d'un équilibre naturel. Vu le caractère artificiel et la monotonie du fleuve, le Rhin et ses affluents sont colonisés par des espèces communes peu exigeantes. Pour accroître la biodiversité, il est donc indispensable de diversifier et de restaurer les rivières.

Plus de nature, c'est également plus de protection contre les inondations

Sur le Rhin, les crues sont toujours d'actualité. Ici aussi, la directive cadre et ses objectifs écologiques ouvrent de nouvelles perspectives. Là où les rivières sont restaurées, les vieux bras remis en communication avec le fleuve et les zones alluviales reconquises comme champ d'inondation, la diversité écologique augmente. Simultanément, on retrouve des espaces naturels de rétention des crues. Le principe de la prévention des crues se base sur des paysages fluviaux naturels : lorsque le fleuve a suffisamment de place pour déborder, l'onde de crue s'affaiblit.

EAUX SOUTERRAINES –

LE SOUS-SOL ABRITE UN TRÉSOR SENSIBLE

Invisibles, silencieuses et pourtant omniprésentes, les eaux souterraines sont un trésor sous nos pieds. Un échange permanent a lieu avec les rivières et les lacs. Une grande partie de notre eau potable est produite à partir des eaux souterraines. Elles doivent donc faire l'objet d'une protection particulière, d'autant plus qu'elles sont plus sensibles aux pollutions que les rivières et les lacs. Elles ont en effet une longue mémoire. Les substances qui rejoignent la nappe souterraine perdurent ou ne se dégradent que très lentement.

Eaux souterraines – sur la voie d'un bon état ?

Les eaux souterraines sont toujours à la une des journaux quand « il est trop tard pour agir » – c'est-à-dire lorsque l'on mesure dans un puits d'eau potable des concentrations trop élevées de nitrates ou d'autres substances nocives. Il ne reste plus alors qu'à mettre en œuvre des méthodes de traitement onéreuses pour respecter les valeurs limites.

Les eaux souterraines sont vitales pour l'homme, mais aussi pour la nature, par exemple dans les zones humides. Il faut donc les protéger sur l'ensemble du bassin. L'état des lieux montre que les quantités sont suffisantes et que la nappe se recharge dans presque toutes les régions. Il existe quelques zones critiques dans le secteur Moselle/Sarre, le Rhin inférieur et le Delta du Rhin. La situation est différente pour l'état chimique : ici, la qualité des eaux souterraines est partiellement compromise dans tout le bassin.

Etat chimique – on est encore loin d'un état satisfaisant

Les pollutions historiques ou les accidents impliquant des substances dangereuses pour les eaux peuvent polluer localement la nappe souterraine. Cependant, les pollutions étendues, dues notamment aux nitrates et produits phytosanitaires épandus sur les surfaces agricoles, sont nettement plus problématiques. Pour prévenir ou du moins réduire les apports de nitrates, il est indispensable d'améliorer la bonne pratique agricole. Même chose d'ailleurs pour l'utilisation de produits phytosanitaires.

Etat quantitatif – pas de problème dans la plupart des cas

Si nous voulons préserver nos réserves d'eau souterraine, nous devons les gérer durablement. Les prélèvements effectués ne doivent donc pas dépasser la recharge naturelle par le biais des précipitations. L'état quantitatif des eaux souterraines n'est pas compromis en général dans le bassin du Rhin. L'abaissement de la nappe pose par contre problème, notamment dans les zones minières.



NOUVELLE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE – CONCILIER L'ÉCOLOGIE ET L'ÉCONOMIE

La qualité des rivières, des lacs et des eaux souterraines dépend pour beaucoup de l'intensité des usages. C'est pourquoi les analyses ne se sont pas limitées à l'état des eaux, mais ont porté également sur l'importance économique des utilisations de l'eau. Dans le bassin du Rhin, la pression sur les eaux est très forte. Il faut donc considérer à la fois les coûts et l'efficacité. Les utilisateurs de l'eau doivent participer de manière adéquate aux coûts de production de l'eau potable et aux coûts d'assainissement.

Pressions ...

L'utilisation des cours d'eau va de pair avec des pressions. Ce n'est pas seulement le cas pour les activités sur le fleuve même, telles que la navigation ou l'exploitation hydroélectrique. L'agriculture altère également la qualité de la nappe par des apports de nitrates et de produits phytosanitaires. La menace plane dans l'air, notamment par le biais des effluents gazeux des voitures et des industries. Les principales utilisations de l'eau ont été analysées en détail pour identifier les usages les plus compromettants. On a également établi des prévisions sur leur future évolution.

... et coûts

Chacun de nous a besoin d'eau potable et produit des eaux usées. Ceci a des impacts sur les rivières – et des répercussions financières. Environ 58 millions de personnes vivent dans le bassin du Rhin. 99 pour cent sont raccordés au

réseau public d'eau potable et 96 pour cent à une station d'épuration. Des investissements lourds sont nécessaires en continu pour assurer cet approvisionnement. Les dépenses sont couvertes en grande partie par les recettes issues des redevances dont doivent s'acquitter les ménages, l'industrie et l'agriculture. A l'avenir, il est prévu d'intégrer plus fortement les ressources environnementales dans les coûts.

Un équilibre est nécessaire

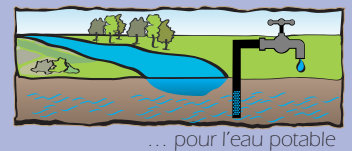
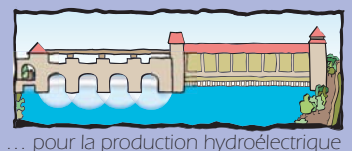
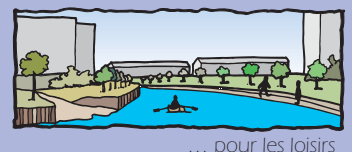
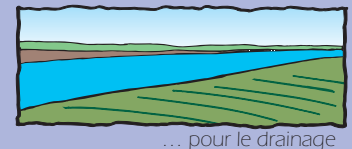
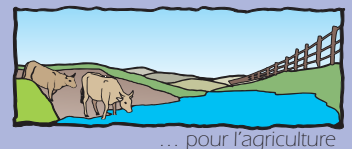
Le bassin du Rhin est un espace économique avec une forte densité de 290 habitants/km² en moyenne. Plus de 6 millions de personnes travaillent dans l'industrie, 500.000 autres sont employées dans l'agriculture. Au moment de faire le choix, il faudra examiner comment atteindre les objectifs environnementaux de la meilleure manière possible et en tenant compte du rapport coûts/efficacité. Cette prise en compte de tous les aspects peut dans certains cas amener à restreindre certains usages au profit de la protection des eaux.

Les crues peuvent coûter cher

Au cours des dernières cent années, le Rhin a perdu plus de 85 pour cent de son champ d'inondation naturel à la suite des mesures d'aménagement, de rectification et d'endiguement. La situation est semblable sur tous les affluents. Les ondes de crue sont plus rapides et plus hautes. Par ailleurs, les dommages potentiels augmentent avec chaque nouvelle surface bâtie dans le milieu alluvial. En cas de crue extrême sur l'ensemble du Rhin, les dommages

peuvent atteindre 165 milliards d'euros. Les Etats riverains du Rhin mettent donc l'accent sur l'aspect prévention : préservation de surfaces inondables non bâties, création d'espaces de rétention, restauration des cours d'eau, avertissement et construction préventive.

Le fleuve idéal



PERSPECTIVES

CE QUI RESTE À FAIRE

Les rivières du district hydrographique Rhin doivent atteindre le bon état à l'horizon 2015. Les résultats de l'état des lieux permettront de poursuivre la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau : les eaux à risque doivent faire l'objet d'une surveillance plus intense, des mesures doivent être proposées et les usages réglementés. Les administrations chargées de la protection de l'environnement, les associations de protection de la nature et les usagers de l'eau doivent se concerter sur les mesures judiciaires d'un point de vue écologique et acceptables en termes financiers et sur les cours d'eau concernés.

Vérifier les résultats et prévoir des mesures

Pour l'état des lieux, les Etats concernés ont eu recours à différentes données et méthodes ; il est donc difficile de regrouper et de comparer les résultats. Pour faciliter la tâche à l'avenir, les experts nationaux et internationaux doivent s'efforcer d'établir des méthodes et des critères comparables. Sur les cours d'eau qui n'atteindront probablement pas les objectifs environnementaux ou pour lesquels un doute subsiste, il est prévu de lancer dès 2006 des programmes de surveillance détaillés afin d'examiner de plus près les pressions auxquelles ils sont exposés. Une fois que les cours d'eau auront été définitivement classés à l'aide de méthodes biologiques et chimiques comparables, des mesures appropriées seront à proposer d'ici 2009.

Les principales mesures se profilent déjà à l'horizon

- Rétablir la continuité des rivières et accroître la diversité des habitats aquatiques
- Réduire les pollutions diffuses, notamment celles dues aux nutriments, aux produits phytosanitaires, aux métaux, aux substances dangereuses issues de rejets historiques
- Réduire plus encore les pollutions ponctuelles, notamment celles dues aux rejets industriels et communaux
- Concilier les utilisations de l'eau et les objectifs environnementaux de la DCE : navigation, exploitation hydroélectrique, protection contre les inondations et autres.

Participation du public

Les administrations chargées de l'environnement travailleront plus étroitement avec les utilisateurs et les associations de protection de la nature, car le concours de tous les utilisateurs est aujourd'hui extrêmement important. La participation du public est prescrite pour l'établissement des plans de gestion à partir de 2006. Les principaux groupes d'intérêts ont été informés au préalable pour s'assurer que les mesures soient bien acceptées et pour accroître leur responsabilité. Les associations et organisations participent aux groupes de travail et d'experts internationaux dans le bassin du Rhin et peuvent faire part de leurs idées et de leurs souhaits. Des conseils consultatifs et des forums ont été mis en place en de nombreux endroits. Ainsi, chacun peut dès aujourd'hui s'informer sur Internet de l'état des rivières dans son environnement immédiat.



photo: Rüdiger Riemens, Middelburg

Promeneur sur la plage

Editeur

Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR) ▪ Comité de coordination Rhin
Kaiserin-Augusta-Anlagen 15 ▪ D-56068 Koblenz
Tel: 0049-(0)261-94252-0 ▪ Fax: 0049-(0)261-94252-52
E-Mail: sekretariat@iksr.de ▪ www.iksr.org

Autres informations

Belgique / Région Wallonne

Ministère de la Région Wallonne
DE.DGRNE@mrw.wallonie.be
<http://mrw.wallonie.be/dgrne/>

Allemagne

Bundesministerium für Umwelt,
Naturschutz und Reaktorsicherheit
service@bmu.bund.de
www.bmu.de/gewaesserschutz
www.wasserblick.net/

D - Bavière

Bayer. Landesamt für Wasserwirt-
schaft
oeffentlichkeitsarbeit@lfw.bayern.de
www.wrrl.bayern.de

D – Bade-Wurtemberg

Ministerium für Umwelt und Ver-
kehr Baden-Württemberg
karin.ruehle@uvm.bwl.de
www.wrrl.baden-wuerttemberg.de

D - Hesse

Hessisches Ministerium für Um-
welt, ländlichen Raum und Ver-
braucherschutz
b.weber@hmulv.hessen.de
www.flussgebiete.hessen.de

D – Rhénanie-Palatinat
Ministerium für Umwelt und
Forsten Rheinland-Pfalz
poststelle@muf.rlp.de
www.wrrl.rlp.de

D – Rhénanie-du-Nord-Westphalie
Ministerium für Umwelt und
Naturschutz, Landwirtschaft und
Verbraucherschutz des Landes NRW
infoservice@munlv.nrw.de
www.flussgebiete.nrw.de
www.niederrhein.nrw.de

France

Monsieur le Préfet Coordonnateur
de Bassin
Monsieur le Président du Comité
de bassin Rhin-Meuse
infoDCE@eau2015-rhin-meuse.fr
www.eau2015-rhin-meuse.fr
www.eaufrance.fr

Liechtenstein

Amt für Umweltschutz
info@aus.llv.li
www.llv.li

Luxembourg

Administration de la Gestion
de l'Eau
eau@eau.etat.lu
www.waasser.lu

Pays-Bas

Ministerie van Verkeer en Waterstaat
Directoraat Generaal Water
Willem.Mak@minvenw.nl
www.kaderrichtlijnwater.nl

Autriche

Bundesministerium für Land-
und Forstwirtschaft, Umwelt und
Wasserwirtschaft
wrrl@lebensministerium.at
www.lebensministerium.at

A - Landesregierung Vorarlberg
land@vorarlberg.at
www.vorarlberg.at

Suisse

Office fédéral de l'Environnement,
des Forêts et du Paysage (OFEP)
wasser@buwal.admin.ch
www.umwelt-schweiz.ch



Commission européenne · Direction Générale de l'Environnement
env-water@cec.eu.int · www.eu.int/comm/environment/water/



photo: BfG

Deutsches Eck, Coblenz